

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS D'EUROPE

Mise à jour : Mai 2015

Table des Matières

- **Chapitre 1**
Organisation des Championnats d'Europe (page 1)
- **Chapitre 2**
Dates (page 2)
- **Chapitre 3**
Choix et obligations du pays organisateur –
Montant du prix de l'inscription –
Remboursement
(page 2)
- **Chapitre 4**
Commission technique (page 3)
- **Chapitre 5**
Dépôt d'une réclamation (protêt) (Page 5)
- **Chapitre 6**
Distances et procédures de départ (page 5)
- **Chapitre 7**
Catégories et chronologie des départs (page 7)
- **Chapitre 8**
Médailles (page 12)
- **Chapitre 9**
Liste de résultats (page 12)
- **Chapitre 10**
Panneau officiel d'affichage (page 12)
- **Chapitre 11**
Chambre d'appel (page 13)
- **Chapitre 12**
Assurances (page 13)
- **Chapitre 13**
Dossards (page 13)
- **Chapitre 14**
Chronométrage (page 14)
- **Chapitre 15**
Contrôleurs de Course (page 14)
- **Chapitre 16**
Sécurité (page 14)
- **Chapitre 17**
Premiers secours (page 15)
- **Chapitre 18**
Vétérinaire (page 15)

- **Chapitre 19**
Contrôles anti-dopage (page 16)
- **Chapitre 20**
Balisage des circuits (page 16)

- **Chapitre 21**
Le circuit Reconnaissance des
parcours (page 15)
- **Chapitre 22**
Reconnaissance des parcours
(page 17)
- **Chapitre 23**
Les départs (page 18)
- **Chapitre 24**
L'arrivée (page 20)
- **Chapitre 25**
Les pénalités (page 20)
- **Chapitre 26**
Relais (page 25)
- **Chapitre 27**
Cérémonies protocolaires
(page 27)
- **Chapitre 28**
Prix souvenirs (page 28)
- **Chapitre 29**
Finances (page 28)
- **Chapitre 30**
Procédure d'inscription
Remboursement
(page 29)
- **Chapitre 31**
Erreur ou problème général
(page 30)
- **Chapitre 32**
Procédure disciplinaire (page
30)
- **Chapitre 33**
Proposition d'horaire type
(page 30)
- **Chapitre 34**
Nationalité – Double
nationalité
(page 31)
- **Chapitre 35**
Philosophie (page 32)
- **Chapitre 36**
Synthèse des pénalités
(page 33)
- **Chapitre 37**
Scooter 1 Chien
(page 36)
- **Chapitre 38**
Traduction (page 38)

Chapitre 1 : Organisation des Championnats d'Europe

La Fédération dénommée « EUROPEAN CANICROSS FEDERATION », ci-dessous appelée « ECF » est dépositaire du projet « Championnat d'Europe » et en attribue l'organisation chaque année à un pays candidat, membre de l'ECF, dans les disciplines mono chien suivantes :

- a) Canicross
- b) Bikejöring
- c) Scooter 1 chien
- d) Relais

L'appellation officielle de l'événement est « Championnat d'Europe de Canicross et Bike-Jöring ». L'appellation « Eurocanicross » n'est pas admise. En effet, le vainqueur de l'épreuve est titré « Champion d'Europe ». Il ne s'agit nullement pour lui d'être simplement vainqueur d'une belle épreuve disputée quelque part en Europe.

A défaut de candidature, un pays membre pourra être sollicité.

Le Championnat d'Europe est organisé sur deux jours (les temps réalisés lors des deux journées sont additionnés pour établir le classement).

- a) Concernant le Canicross :
 - le sprint (ou distance courte) est couru le samedi
 - la longue distance est courue le dimanche
 - les relais sont courus le dimanche après les longues distances
- b) Concernant le bike-jöring et le Scooter 1 chien :
 - le circuit est couru le samedi et le dimanche
 - le circuit peut être le même les deux jours
 - le circuit est du type « longue distance »

Seuls les athlètes licenciés dans un pays membre sont admis à participer. Chaque nation inscrit ses athlètes au moyen du document officiel « Entry Form », lequel est envoyé au secrétariat ECF dans les délais prescrits. La liste des départs est tirée au sort par le webmaster ECF selon un système informatique. Cette liste est alors publiée et transmise à l'organisateur.

(Voir détails au chapitre 29)

Chapitre 2 : Dates

Cette manifestation aura lieu **le 2e week-end complet d'octobre**. Pour des raisons exceptionnelles, une autre date pourra être acceptée, mais elle sera publiée au minimum 1 an à l'avance.

Chapitre 3 : Choix et obligations du pays organisateur

- 1) La candidature d'un pays pour l'organisation d'un Championnats d'Europe doit être présentée deux ans à l'avance, lors de l'Assemblée Générale d'Automne. Le choix du pays organisateur est soumis au vote des nations. A cet effet, le pays candidat présentera un dossier de candidature.
- 2) Le pays désigné déposera une caution de 1000 € (mille euros). En cas de défaillance, cette caution restera la propriété de l'ECF. Ce versement peut s'effectuer sous forme de « garantie bancaire ».
- 3) Lors de l'Assemblée Générale de printemps qui précède l'événement, le pays organisateur annoncera le montant du prix des inscriptions.

Celui-ci ne pourra dépasser :

- a) 60 € pour un départ adulte (cani ou bike ou scooter)
- b) 30 € pour un second départ adulte (cani + bike / cani + scooter / bike + scooter)
- c) 40 € pour un départ enfant
- d) 10 € par relais supplémentaire, compte tenu que chaque pays a le droit d'inscrire gratuitement un relais « hommes » et un relais « dames ».
- e) 10 € par véhicule sur le stake-out (peu importe la durée du séjour) à condition que des douches et des WC soient à disposition.

Remarques :

- a) Ces montants pourront être indexés chaque année selon la formule suivante :

Nouveau montant = (montant de base x nouvel index) : index de départ

- Montant de base = prix mentionnés ci-dessus
- index de départ = indice santé (base 2004 Belgique) de février 2013 = **120,27**
- nouvel index = indice santé (base 2004 Belgique) du mois de février de l'année en cours pour le calcul.

- b) L'organisateur peut demander moins que le prix maximum afin d'exercer un attrait.
- c) **Tout remboursement (inscriptions, repas, etc...) suite à un désistement, même justifié, est exclu. (voir chapitre 29 – remarque n°3 page 28).**

- d) Le pays organisateur devra payer une redevance à l'ECF qui s'élève à 2 € (deux euros) par départ adulte (un départ = course le samedi + le dimanche). Cette redevance sera également indexée selon la formule reprise au point 3 ci-dessus.

La caution déposée sera restituée au pays organisateur, déduite du montant de la redevance.

Chapitre 4 : Commission Technique

1) Constitution :

- a) Pour chaque événement, la Commission Technique est composée d'un Président et de trois Commissaires (+ une réserve) « tous non concurrents », appartenant à une nation membre de l'ECF. Les nations qui devront fournir un commissaire sont tirées au sort pendant l' AG de printemps afin d'éviter des déplacements inutiles. Le Président et les Commissaires tirés au sort, devront être de nationalités différentes. Au besoin, on tire au sort une nouvelle fois. Le pays dont le Commissaire est absent, n'accomplit pas ses devoirs et perd son droit de vote à l'AG.
- b) Un Team Manager non compétiteur ne peut faire partie de la Commission Technique car, en cas de dépôt d'une réclamation (protêt), il ne peut être juge et partie.
- c) Le Président de la Commission Technique est élu pour 4 ans, lors d'une AG d'automne. Si un Championnat d'Europe est organisé par le pays du Président élu, celui-ci ne pourra prêter dans sa fonction. Un Président de substitution sera alors désigné pour l'événement. Le mandat du Président évincé sera prolongé d'un an.

Indépendamment des Membres de la Commission Technique, le pays organisateur fournit en nombre suffisant, des **Contrôleurs de Course**, disposés aux endroits stratégiques des circuits. En plus d'observer les faits de course, ceux-ci peuvent aussi assurer la fonction de « signaleur » ou de sécurité. (voir article 15)

2) Compétences de la Commission Technique :

- a) S'assurer que l'organisateur vérifie le document d'identité des athlètes (nom – année de naissance – nationalité)
- b) Soumettre les enfants de la catégorie Minimes – School Boys/Girls au test de capacité lors du contrôle vétérinaire (voir chapitre 24 – point 1 – article b)
- c) Superviser la régularité, le bon déroulement et l'application des règlements de la compétition sur le plan strictement sportif.
- d) Annoncer les avertissements
- e) Infliger les pénalités
- f) Prononcer les disqualifications

- g) Examiner et décider du bien fondé d'une réclamation (protêt).
- h) Vérifier la température et, le cas échéant, décider de raccourcir les circuits.
- i) Vérifier la pertinence du nombre des Contrôleurs de Course et le choix de leur placement sur le circuit.
- j) Vérifier le balisage des circuits. Examiner si les zones dangereuses sont bien renseignées et sécurisées. Vérifier que la sécurité des concurrents est bien assurée, surtout en bike-jöring (au besoin la Commission Technique adaptera le circuit).
- k) Ordonner un contrôle anti-dopage sur un concurrent ou sur un chien.
- l) Fermer le circuit à la reconnaissance en cas de fortes pluies afin de préserver la qualité du circuit (voir chapitre 21 – n°3 – page 16).
- m) Autoriser (avec pénalité) ou interdire un second départ, suite à un « départ manqué ».

3) Obligation de l'organisateur envers la Commission Technique.

- a) L'organisateur est tenu de désigner un interlocuteur qui doit rester en contact avec le Président de la Commission Technique et qui est capable de répondre à toutes les questions (circuit, n° de tél., etc...).
- b) L'organisateur doit fournir un lunch packet à tous les membres de la Commission technique.
- c) L'organisateur doit remettre au Président de la Commission technique :
 - Le jeudi, lors de l'AG : la liste des inscrits, la liste des départs (avec n° de dossard) – la carte des circuits en y ayant mentionné les points dangereux et/ou critiques.
 - Le samedi, directement au terme de la première journée : les résultats officiels afin d'y acter les pénalités et signer le document pour officialiser les résultats.
 - Dès le jeudi, l'organisateur doit fournir un moyen de transport au Président de la Commission technique (quad, vélo, véhicule 4x4, ...) afin qu'il puisse visionner le circuit à tous moments.

4) Fonctionnement :

La Commission Technique se réunit au terme des compétitions de chaque journée afin d'examiner le rapport des contrôleurs de course ou le dépôt d'un protêt (voir article 5). Après examen et audition de tous les intervenants, seuls les quatre Commissaires tirés au sort et le Président, statueront pour fixer les éventuelles pénalités ou avertissements et prononcer les disqualifications. La Commission Technique affiche sa décision sur le panneau officiel et informe le Team Manager du concurrent concerné.

Le Team Manager de l'intéressé dispose alors de 30 minutes pour faire opposition en utilisant les modalités d'un dépôt de réclamation (protêt). (voir chapitre 5).

En cas d'opposition :

La commission technique se réunira une nouvelle fois afin d'examiner les arguments des opposants ou une éventuelle erreur d'organisation. Si elle le juge nécessaire, la Commission Technique pourra s'entourer d'éventuels témoins. Elle délibèrera à nouveau et son verdict sera alors sans appel.

Chapitre 5 : Dépôt d'une réclamation (ou protêt)

- a) Une réclamation est déposée par écrit et est adressée au Président de la Commission Technique, exclusivement par le Team Manager de l'athlète qui se juge préjudicié et est accompagnée du dépôt d'une somme de 25 € (vingt-cinq euros). Ce montant est indexable (voir chapitre 3 – pt. 3 – art. a – page 2).
- b) Pour être recevable, elle devra se faire dans un délai de trente minutes maximum après l'affichage du résultat de la course concernée.
- c) Si le verdict de la Commission Technique donne raison à l'athlète qui dépose la réclamation, la somme lui est restituée. Si ce n'est pas le cas, la somme est affectée à la trésorerie de l'ECF.
- d) Chaque Team Manager doit être en possession du règlement imprimé par ses soins (dernière version officielle publiée sur le site ECF). Lorsqu'il dépose une réclamation, il doit indiquer l'article concerné.
- e) Le Président de la Commission Technique préparera les formulaires officiels de dépôt de plainte en 3 langues (français, anglais, allemand). Ces documents seront remis aux Team Managers lors de la première réunion le vendredi.
- f) Les caméras personnelles sont autorisées et peuvent servir de preuve lors de litige. La Commission technique a le droit de visionner le film (ou toute autre image photo) pour juger la validité d'une plainte.

Chapitre 6 : Distances et procédures de départs

Le Championnat d'Europe se dispute sur deux jours (samedi et dimanche).

Les distances par catégorie sont clairement annoncées préalablement et affichées sur place.

Le samedi, tous les départs (en bike-jöring, en canicross et en scooter) sont donnés par catégorie et dans l'ordre des dossards, lesquels ont été préalablement tirés au sort (voir chapitre 29)

1) Canicross – catégories adultes et juniors :

- a) Le premier jour (samedi), les concurrents effectuent la course « sprint » ou circuit court. Les départs sont donnés individuellement ou deux par deux (**I**). Ils seront du type « contre la montre », toutes les minutes ou toutes les 30 secondes (**I**). La distance maximale ne peut excéder 3 km. avec un minimum de 2 km.

- b) Le deuxième jour (dimanche), les concurrents effectuent le circuit « long ». Les départs sont donnés par catégorie « groupés » ou par vagues (**I**). La distance ne pourra excéder 7 km. avec un minimum de 5 km.
- c) La catégorie des juniors parcourt les distances des catégories adultes.

2) Canicross – catégories enfants :

Les enfants effectuent le même parcours le samedi et le dimanche. Le samedi, les départs sont donnés du type « contre la montre », individuellement toutes les minutes. Le dimanche, les départs sont donnés groupés ou par vagues (**I**).

- a) Pour les Minimes (School Boys/Girls), la distance ne peut excéder 2 km. avec un minimum de 1,2 km. Conseillé : 1,5 km.

Les minimes doivent courir accompagnés sur toute la distance. L'adulte qui accompagne, sécurise l'enfant au moyen d'une double laisse, plus longue que celle du concurrent. L'adulte a pour mission d'assurer la sécurité de l'enfant et ne peut intervenir qu'en cas de problème. Par le moindre mot ou attitude, il ne peut stimuler ni l'enfant ni le chien physiquement ou psychologiquement afin qu'ils améliorent leurs performances **sous peine de disqualification.**

L'adulte ne peut jamais se trouver devant l'enfant : pénalité de 1 minute

Disqualification à la deuxième infraction

- b) Pour les Cadets (Young Boys/Girls), la distance ne peut excéder 3 km. avec un minimum de 2 km. Le circuit peut être celui du circuit « sprint » des adultes.

Le concurrent peut être accompagné sur les 200 premiers mètres afin de l'aider à gérer son chien lors du départ.

Remarque : Par dérogation soumise au vote des nations lors de l'AG de printemps qui précède, une autre formule peut être appliquée :

- a) Départs groupés le samedi sur le circuit court
- b) Départs individuels en « poursuite » le dimanche sur le circuit long

De cette manière, le premier concurrent qui franchit la ligne au terme de l'épreuve est assurément le « Champion d'Europe », ce qui n'est pas forcément le cas dans l'autre formule car il faut attendre le résultat de l'addition des deux chronos (samedi + dimanche).

3) Canicross – Relais :

- a) La course relais se fera sur un parcours de 1 km à 1.5 km maximum. Le circuit peut être celui des minimes (School Boys/Girls).

- b) Une nation peut inscrire plusieurs équipes de relais. Si c'est le cas, seule son équipe la mieux classée pourra être récompensée (médailles – podium). Autrement dit, un seul relais par nation sera récompensé et par conséquent, le podium sera toujours constitué par trois nations différentes. L'organisateur est invité à prévoir une « récompense » aux équipes qui seraient ainsi évincées du podium et privées de médaille.

(voir aussi chapitre xxxxxxxx)

4) Bike-Jöring et Scooter 1 chien :

- a) La distance ne pourra excéder 7 km. avec un minimum de 5 km.
- b) Le circuit du dimanche peut être identique à celui du samedi. Ce circuit peut être celui du canicross « long ». Les départs sont toujours donnés individuellement du type « contre la montre ».
- c) Le samedi, les départs sont donnés par catégorie et dans l'ordre des dossards (ceux-ci ont été préalablement tirés au sort (voir chapitre 29). Le dimanche, les départs sont donnés par catégorie mais dans l'ordre des temps réalisés le samedi, le meilleur partant en premier. Les départs peuvent alors être donnés toutes les 30 secondes **(I)**.
- d) Le concurrent peut être assisté au moment du départ par une tierce personne. Celle-ci tiendra le chien **OU** le vélo.

(I) Selon le choix de l'organisateur et l'assentiment de la Commission Technique

5) Fortes chaleurs

La distance des courses par catégorie dépend des conditions climatiques. La Commission Technique est chargée de vérifier les températures et, le cas échéant, de raccourcir les distances.

- a) Le parcours sera légèrement raccourci à partir d'une température de 20 °C, prise une heure avant le départ, à 1 mètre du sol, à l'ombre dans la zone de départ.
- b) La distance du parcours devra impérativement être encore diminuée en cas de forte chaleur, voir température au sol de 25° C, prise une heure avant le départ à 1m. du sol, à l'ombre dans la zone de départ
- c) Pour le parcours enfant, la distance ne pourra pas dépasser la moitié de la distance adulte.

Chapitre 7 : Catégories et Chronologie de l'ordre des Départs

- a) **Chaque concurrent est obligé de concourir dans sa catégorie.**
- b) **Pour l'établissement de la catégorie, la date anniversaire n'est pas prise en considération, c'est l'année de naissance qui fait foi.**

- c) L'identité du concurrent, ainsi que son année de naissance, son sexe et sa nationalité, seront obligatoirement contrôlés sur place par l'organisateur au moyen de la carte d'identité ou du passeport. En cas de tricherie : disqualification et perte du titre.
- d) **Le poids du chien n'est pas pris en considération.**
- e) Le titre sera décerné dans toutes les catégories comportant au minimum 3 concurrents inscrits même s'ils sont moins de 3 classés (absence, disqualification ou abandon).
- f) S'il n'y a pas au moins 3 concurrents inscrits sur la liste officielle des départs, la cérémonie des podiums aura bien lieu avec hymne national et drapeau, plus médaille. **Mais il ne sera pas décerné de titre officiel** (le concurrent ne pourra pas déclarer qu'il est "Champion d'Europe").

1) Canicross

Garçons Minimes ou School Boys (de 7 à 10 ans), avec titre

Garçons Cadets ou Youg Boys (de 11 à 14 ans), avec titre

Hommes Juniors (de 15 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I ou Masters Men I (de 40 à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II ou Masters Men II (de 50 à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III ou Masters Men III (60 ans et plus), avec titre

Filles Minimes ou School Girls (de 7 à 10 ans), avec titre

Filles Cadettes ou Youg Girls (de 11 à 14 ans), avec titre

Dames Juniores (de 15 à 18 ans), avec titre

Dames Séniores (de 19 à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I ou Masters Women I (de 40 à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II ou Masters Women II (de 50 à 59 ans), avec titre

Dames vétérans II ou Masters Women III (60 ans et plus), avec titre

2) BikeJöring (ou Cani-VTT)

Il faut appartenir au minimum à la catégorie juniors. **Aucune dérogation ne sera admise.**

Hommes Juniors (de 15 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 ans à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans I ou Masters Men I (de 40 ans à 49 ans), avec titre

Hommes Vétérans II ou Masters Men II (de 50 à 59 ans), avec titre

Hommes Vétérans III ou Master Men III (60 ans et plus), avec titre

Dames Juniores (de 15 à 18 ans), avec titre

Dames Séniors (de 18 ans à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans I ou Masters Women I (de 40 ans à 49 ans), avec titre

Dames Vétérans II ou Masters Women II (de 50 ans à 59 ans), avec titre

Dames Vétérans III ou Masters Women III (60 ans et plus), avec titre

3) Scooter 1 chien

Il faut appartenir au minimum à la catégorie juniors. **Aucune dérogation ne sera admise.**

Hommes Juniors (de 15 à 18 ans), avec titre

Hommes Seniors (de 19 ans à 39 ans), avec titre

Hommes Vétérans ou Masters Men (40 ans et plus), avec titre

Dames Juniores (de 15 à 18 ans), avec titre

Dames Séniors (de 18 ans à 39 ans), avec titre

Dames Vétérans ou Masters Women (40 ans et plus), avec titre

Exemple référence 2013 : (aux fins d'adaptation pour les années futures)

CANICROSS (masculin et féminin)

- Minimes = School Boys : enf. nés en 2006 - 2005 – 2004 et 2003
- Cadets = Young Boys : enf. nés en 2002 - 2001 – 2000 et 1999

- Juniors : nés en 1998 - 97 – 96 et 95
- Seniors : nés de 1994 à 1974 (inclus)
- Vétérans I : nés de 1973 à 1964 (inclus)
- Vétérans II : nés de 1963 à 1954 (inclus)
- Vétérans III : nés en 1953 et avant...

BIKE – JÖRING (masculin et féminin)

- Juniors : nés en 1998 - 97 – 96 et 95
- Seniors : nés de 1994 à 1974 (inclus)
- Vétérans I : nés de 1973 à 1964 (inclus)
- Vétérans II : nés de 1963 à 1954 (inclus)
- Vétérans III : nés en 1953 et avant...

SCOOTER 1 CHIEN (masculin et féminin)

- Juniors : nés en 1998 - 97 – 96 et 95
- Seniors : nés de 1994 à 1974 (inclus)
- Vétérans I : nés en 1973 et avant...

4) Relais avec titre :

- a) Trois hommes d'un même pays à partir de la catégorie junior, ayant participé au championnat d'Europe en cours à titre individuel.
- b) Trois dames d'un même pays à partir de la catégorie junior, ayant participé au Championnat d'Europe en cours à titre individuel.
- c) Toute autre formation (mixtes, de plusieurs pays, etc.) pourra participer, mais ceci hors concours et ne sera pas classée au niveau des Championnats d'Europe.

Ordre chronologique pour donner les départs :

01 Bike-Jöring Men / Seniors Hommes

02 Bike-Jöring Women / Seniors Dames

03 Bike-Jöring Master Men I / Vétérans I Hommes

04 Bike-Jöring Master Women I / Vétérans I Dames

05 Bike-Jöring Master Wem II / Vétérans II Hommes

06 Bike-Jöring Master Women II / Vétérans II Dames

07 Bike-Jöring Master Men III / Vétérans III Hommes

08 Bike-Jöring Juniors Men / Juniors Hommes

09 Bike-Jöring Juniors Women / Juniors Dames

10 Scooter Men / Seniors Hommes

11 Scooter Women / Seniors Dames

12 Scooter Master Men / Vétérans Hommes

13 Scooter Master Women / Vétérans Dames

14 Scooter Juniors Men / Juniors Hommes

15 Scooter Juniors Women / Juniors Dames

16 Bike-Jöring Master Women III / Vétérans III Dames

17 Canicross Men / Seniors Hommes

18 Canicross Women / Seniors Dames

19 Canicross Master Men I / Vétérans I Hommes

20 Canicross Master Women I / Vétérans I Dames

21 Canicross Master Men II / Vétérans II Hommes

22 Canicross Master Wome II / Vétérans II Dames

23 Canicross Master Men III / Vétérans III Hommes

24 Canicross Juniors Men / Juniors Garçons

25 Canicross Juniors Women / Juniors Filles

26 Canicross Master Women III / Vétérans III Dames

27 Canicross School Boys / Minimes Garçons

28 Canicross Scool Girls / Minimes Filles

29 Canicross Youg Boys / Cadets Garçons

30 Canicross Youg Girls / Cadets Filles

Relais hommes

Relais dames

Chapitre 8 : Médailles

L'ECF choisit les médailles ou donne mandat au pays organisateur de fournir les médailles. Celles-ci seront de « standing ».

- a) Sur les médailles seront indiqués (en allemand, français ou anglais) :
 - Championnat d'Europe ECF
 - Le millésime (l'année)
 - Le pays organisateur et/ou la ville de l'événement
- b) Les médailles sont dans tous les cas à charge de l'organisateur. Le pays organisateur soumettra le choix des médailles pour accord lors de l'AG de printemps qui précède.
- c) Les trois premiers de chaque catégorie officielle recevront une médaille (or – argent – bronze).
- d) En plus des médailles, l'organisateur peut prévoir des diplômes.

Chapitre 9 : Liste des résultats

- a) L'organisateur affichera la liste des résultats par catégorie au plus tard 30 minutes après la fin de l'épreuve.
- b) Une réclamation doit être adressée par écrit (au moyen du document officiel) au Président de la Commission Technique par le Team Manager, accompagnée d'un dépôt de 25 € et dans un délai de 30 minutes maximum après l'affichage du résultat de la course concernée. (Voir chapitre 5 : réclamations et protêts)
A cet effet, les documents affichés mentionneront l'heure d'affichage.

Chapitre 10 : Panneau officiel d'affichage

Un panneau officiel d'affichage sera disposé bien en vue des participants.

Ce panneau comportera :

- c) Les heures de départs des différentes catégories si départs groupés ou par vagues ainsi que l'heure précise du départ de chaque concurrent en cas de départs individuels
- d) La température observée au début des courses
- e) Le nom, le numéro de téléphone et l'endroit où se trouve le Président de la Commission Technique pendant la manifestation
- f) Les listes de résultats déjà tirées, précisant « non officielle » ou « officielle » avec dans chaque cas, la mention de l'heure d'affichage.
- g) Les décisions de la Commission technique (disqualification et pénalités) avec mention de l'heure d'affichage.
- h) Le texte complet du Règlement ECF en français et en anglais.

Chapitre 11 : Chambre d'appel

Fonction

La chambre d'appel est une zone délimitée par des barrières et qui précède l'aire de départ. Elle doit être suffisamment vaste pour que les chiens ne s'y retrouvent pas l'un sur l'autre. Elle sera pourvue de récipients pour rafraîchir et hydrater les chiens.

- a) Le concurrent et son chien doivent être présents dans la chambre d'appel 10 minutes avant leur heure officielle de départ. Une fois entrés, ils ne peuvent plus en ressortir. Ils sont à disposition du starter. Des contrôles divers peuvent encore être effectués avant d'y pénétrer ou même à l'intérieur.
- b) Seuls les Minimes, les Cadets ainsi que les concurrents en Bike-Jöring et en Scooter, peuvent être accompagnés de leur « assistant ».
- c) Une fois dans la chambre d'appel il est interdit d'en ressortir. Pour un ennui subit de matériel (bris de mousqueton, harnais, etc...) une tierce personne peut dépanner par dessus les barrières.
- d) Un Team Manager peut déposer dans la zone de départ « Chambre d'Appel », du matériel de course « homologué » pour suppléer à une casse de dernière minute.

Chapitre 12 : Assurances

Les assurances « accidents » et « Responsabilité Civile » sont à charge des athlètes s'ils ne sont pas assurés par leur fédération.

Il est conseillé aux athlètes de posséder un contrat de type « familiale » pour les dommages que leur chien pourrait occasionner à autrui.

L'organisateur de l'épreuve est obligé de souscrire une assurance « organisation » couvrant sa responsabilité Civile.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque accident ou de tous dommages causés par un concurrent ou par son chien.

Chapitre 13 : Dossards

Le pays organisateur fournit les dossards. Ils doivent être résistants (non déchirables). Le dossard peut aussi être une chasuble. Pas de dossards autocollants.

Les dossards sont à fixer solidement à l'avant (poitrine).

Pour le Bike-Jöring et le Scooter, une plaque de cadre rigide peut aussi être utilisée.

Chapitre 14 : Chronométrage

Le chronométrage est obligatoire. Le procédé utilisé devra être fiable et incontestable.

Un double chronométrage est obligatoire, avec bande de contrôle ou par caméra vidéo.

Le chronométrage sera réalisé à la hauteur des lignes de départ et d'arrivée.

Le chronométrage peut s'effectuer au moyen de « puces électroniques » fixées, selon les directives de l'équipe de chronométrage, sur le dossard ou sur la chasuble côté poitrine, à la cheville ou sur la chaussure du concurrent, sur le collier ou au harnais du chien.

Dans cette éventualité, en cas d'arrivée au sprint, c'est le nez du chien qui est pris en considération pour établir le classement, pas le temps exprimé par le chronométrage.

Les temps intermédiaires (dits de passage) ne sont pas requis.

Le départ et l'arrivée doivent être situés dans une zone visible.

Chapitre 15 : Contrôleurs de Course

Indépendamment des membres de la Commission Techniques, des Contrôleurs de Course, fournis par l'organisateur, seront disposés le long des différents parcours, spécialement dans les endroits difficiles.

Les Contrôleurs de Course sont aux ordres du Président de la Commission Technique. Ils se feront rapporteur de toute irrégularité qu'ils constateront de l'endroit où ils seront placés sur le parcours de l'épreuve. A cet effet, ils seront invités aux réunions de la Commission Technique pour y être entendus.

Du matériel technique (appareil photo, caméra, etc.) sera un avantage pour argumenter au sujet des différentes fautes constatées. Les Contrôleurs de Course ne prennent pas de décision ; seule la Commission Technique statue sur les litiges ou fautes constatées.

Les Contrôleurs de Course peuvent en plus, assurer la fonctions de signaleur et de sécurité.

Il est à noter que le balisage doit se suffire à lui-même pour indiquer le parcours aux concurrents sans l'aide de Contrôleurs de Course obligés d'assurer la fonction de signaleur.

Chapitre 16 : Sécurité

L'ensemble du parcours doit être accessible avec un véhicule afin de permettre les secours en cas d'accident. Un véhicule officiel pourra être engagé sur le parcours en cas d'incident ou de problème technique.

Chapitre 17 : Premiers Secours

Une permanence sanitaire ou médicale est obligatoire sur place.

On prendra les dispositions afin d'informer l'hôpital le plus proche, du déroulement de la compétition. Un véhicule sera prévu dans le cas où une intervention sur le terrain est nécessaire.

Chapitre 18 : Vétérinaire

L'organisateur est dans l'obligation d'avoir un ou deux vétérinaires sur place durant toute la durée de la manifestation.

Les chiens doivent être identifiables par un tatouage lisible ou une puce électronique.

Les chiens seront soumis à un contrôle vétérinaire obligatoire afin d'être admis aux compétitions. En d'autres termes, les chiens non-conformes au contrôle vétérinaire ne seront pas admis à prendre le départ.

Les chiens doivent être en ordre de vaccination : c'est le carnet vétérinaire qui fait foi de la validité des vaccins. Les vaccins suivants sont notamment obligatoires : rage et toux du chenil, sans spécification de la marque des produits. En cas de première vaccination, celle-ci doit être administrée depuis minimum 21 jours.

Des contrôles inopinés des chiens pourront s'effectuer au départ, à l'arrivée ou durant la manifestation.

Si un concurrent refuse de soumettre son chien au contrôle vétérinaire, il sera exclu de la manifestation : disqualification.

Les chiennes en chaleur seront autorisées à prendre le départ à condition que des dispositions soient prises pour atténuer les effets néfastes de cette période.

Le vétérinaire accordera ou non le départ à une chienne en gestation.

Le vétérinaire vérifie l'âge des chiens, lesquels devront être âgés de 12 (douze) mois minimum pour le canicross et de dix-huit (18) mois minimum pour le bike-jöring. **Aucune dérogation ne sera admise.**

Le vétérinaire peut ordonner ou effectuer un contrôle anti dopage sur un chien qu'il juge suspect.

Chapitre 19 : Contrôle anti-dopage

- 1) L'ECF est affiliée à la WASA
- 2) Des contrôles anti-dopage pourront être effectués à n'importe quel moment de la manifestation, tant pour les chiens que pour les humains (principalement sur les 3 premiers de chaque catégorie). Les athlètes et les chiens désignés, devront se soumettre au contrôle anti-dopage.

Les contrôles peuvent être ordonnés par les vétérinaires ou par le Président de la Commission Technique ou encore par les services compétents nationaux ou internationaux.

La personne qui refuse de se soumettre sera automatiquement déclarée positive et exclue de la manifestation : disqualification.

La liste des produits interdits est celle du CIO.

- 3) Droit de recours :
 - a) Un recours est possible pour une personne ayant été contrôlée positive, le même cas est valable pour le chien.
 - b) L'athlète a 30 minutes pour faire recours contre sa disqualification. Il s'adressera au Président de la Commission Technique et pourra demander un second contrôle qui sera effectué par un autre médecin ou vétérinaire.
 - c) A l'issue du deuxième contrôle, si celui-ci se révèle également positif, aucune voie de recours n'est à disposition. La disqualification devient alors définitive et sans appel.

La Commission Technique pourra exclure l'athlète concerné pour une période déterminée ou à vie.

- d) Par contre si le contrôle se révèle négatif, l'affaire sera analysée dans son ensemble par la Commission Technique avec rapport des médecins ou vétérinaires.
- e) Les deux prestations seront facturées à l'athlète. D'ailleurs dans tous les cas, les frais d'analyse sont à charge du défaillant.

Chapitre 20 : Balisage

- a) Procédure à appliquer lors d'un changement de direction, au moyen de flèches directionnelles placées sur piquet :
 - « Avertir » du changement de direction, une vingtaine de mètres à l'avance
 - « Indiquer » à l'endroit où se fait le changement de direction
 - « Confirmer » la direction après le changement (flèche ou banderole/rubalise)
 - Sur les longs tronçons rectilignes on placera quelques banderoles/ rubalises pour confirmer l'itinéraire. On peut aussi utiliser des bandes colorées neutres ou sponsorisées le long du parcours (Rubalise - Bandering).

- b) Le balisage doit se suffire à lui-même : la fonction de Contrôleur de Course n'est pas de renseigner les concurrents sur l'itinéraire à suivre (voir article 15).
- c) Le circuit dûment balisé doit être ouvert à la reconnaissance dès le jeudi 14h.00 .

Chapitre 21 : Le Circuit

- 1) Le circuit doit être attractif, situé dans un environnement arboré et si possible dans un site grandiose. Son tracé doit faire appel à toutes les qualités requises pour l'humain et le chien, alternant des passages tantôt roulants sur des chemins plus larges et rectilignes, tantôt techniques empruntant un itinéraire plus étroit et sinueux. Tout type de chien doit y trouver son compte.
- 2) Les passages dangereux, trop étroits, avec grosses pierres et racines doivent être évités. L'organisateur peut être tenu civilement responsable d'un accident qui surviendrait à un concurrent suite à l'imposition d'un tracé trop dangereux.
- 3) L'organisateur veillera à ce que la nature du sol ne soit pas abrasive pour les coussinets des chiens.
- 4) L'organisateur choisira un circuit dont l'état du sol devra rester praticable dans tous les cas : il devra donc supporter les fortes pluies sans risque de se dégrader.

En cas de pluie violente, l'organisateur ou la Commission Technique pourra fermer le circuit à la reconnaissance afin de le conserver en bon état.

1) Recommandation pour le Bike-Jöring et le Scooter :

- a) Comme pour le canicross, le circuit doit évidemment alterner des parties « techniques » et des parties « roulantes ».
- b) Attention cependant à ce que le tracé ne devienne trop dangereux tant pour le chien que pour l'humain. A cet effet, le circuit bike-jöring peut se différencier du circuit canicross sur quelques tronçons afin d'éviter les zones à risque. Il y va de la responsabilité de l'organisateur, lequel doit veiller à préserver l'intégrité physique des concurrents et de leur chien.
- c) L'organisateur doit proposer un circuit dont le sol supportera d'éventuelles fortes intempéries sans se dégrader : le circuit doit rester praticable même en cas de fortes pluies.
- d) Pour préserver la qualité du circuit en cas de fortes pluies, l'organisateur ou la Commission Technique peut fermer le circuit pour la reconnaissance à vélo (voir chapitre 4 – n°2 - 1 – page 4)

Chapitre 22 : Reconnaissance du parcours

La reconnaissance des parcours avec le chien est autorisée jusqu'à une heure avant le départ de la première course. Il peut reprendre une heure après la fin de la dernière course. Aucun

chien, même en laisse, (qu'il soit ou non concurrent) ne peut se trouver sur les parcours durant cette période.

En cas de constat officiel, le chien sera identifié et interdit de course pour l'ensemble des Championnats d'Europe. Il en va de même pour l'athlète qui est inscrit avec le chien fautif : disqualification.

Chapitre 23 : Le départ

1) Ordre des départs : L'ordre des départs par discipline est le suivant :

1. Bike-Jöiring – 2. Scooter – 3. Canicross

- 2) Le nombre maximum des départs autorisés est fixé à 600 par jour, toutes disciplines et catégories confondues. Les relais n'interviennent pas dans ce décompte.
- 3) Un concurrent ne peut participer aux 3 catégories. Il ne peut donc concourir que dans deux catégories. La participation à un relais n'intervient pas dans ce décompte.
- 4) Les Championnats d'Europe comportent actuellement 2 types de départ : des départ individuels et des départs groupés.

5) Généralités :

- a) Pour toutes les catégories, le concurrent **et** son chien doivent se trouver derrière la ligne de départ.
- b) Une banderole « Départ » est obligatoire.
- c) Un starter donnera le « Top » départ. Il pourra être assisté d'une horloge sonore.
- d) Une fois la ligne de départ franchie, toutes les règles de course s'appliquent.
- e) Un concurrent qui n'est pas présent pour son départ, selon l'horaire officiel et après appel ne sera plus en mesure d'effectuer son parcours. Il sera éliminé (= disqualification).
- f) Le pays organisateur tiendra compte de l'inscriptions d'un athlète dans deux catégories (canicross + bike) pour **tenter** de lui aménager un horaire possible.

6) Départs individuels :

- a) Les départs individuels sont du type « contre la montre ». Ils peuvent se donner toutes les minutes ou toutes les 30 secondes. Ils peuvent aussi se donner deux par deux : chacun individuellement dans un couloir (il y aura donc deux couloirs).
- b) La liste des départs, mentionnant l'heure précise de chaque départ sera affichée sur le panneau officiel afin que les athlètes puissent prendre connaissance de l'heure de départ qui leur a été attribuée.

- c) En Bike-Jöring et en Scooter, tous les départs se font impérativement individuellement contre la montre.
- Le samedi, ils sont donnés dans l'ordre des dossards, toutes les minutes.
 - Le dimanche, ils sont donnés dans l'ordre des temps réalisés le samedi, le meilleur partant en premier. Les départs peuvent alors être donnés toutes les 30 secondes selon le choix de l'organisateur et l'assentiment de la Commission Technique (voir chapitre 6 – pt.4 – page 6).

7) Départs groupés :

- a) Les départs groupés se donnent par catégorie. Pour ce genre de départ, il est obligatoire de disposer d'une largeur de départ de 50 mètres au minimum, le rétrécissement ne devant avoir lieu qu'après 100 mètres au minimum. Après les 100 premiers mètres rectilignes, il est conseillé d'éviter un virage à angle droit, ce qui provoquerait inmanquablement des chutes et des accrochages.
- b) Si le terrain ne permet pas un départ groupé suite à un manque d'espace suffisant, les départs peuvent être donnés groupés mais par vagues. Les vagues reprenant le nom des concurrents et leur heure précise de départ, seront affichées sur le panneau officiel.

8) En Canicross, l'athlète se présente au départ avec :

- a) son dossard attaché sur la poitrine ou une chasuble avec son numéro – la puce électronique sera fixée à l'endroit désigné par l'équipe de chronométrage.
- b) une laisse attachée au harnais du chien et fixée à l'autre extrémité à une ceinture, à un harnais ou à une culotte de type canicross. Cette laisse est extensible pour amortir les chocs mais ne peut dépasser 2 m. en extension maximale.
- c) le chien porte obligatoirement un harnais.

En Bike-Jöring et en Scooter, l'athlète se présente au départ avec :

- a) une plaquette fixée à l'avant du VTT et bien visible mentionnant son numéro et/ou son dossard attaché sur la poitrine et/ou une chasuble avec son numéro – la puce électronique sera fixée à l'endroit désigné par l'équipe de chronométrage.
- b) un casque
- c) des gants
- d) les lunettes ne sont pas obligatoires
- e) une laisse attachée au harnais du chien et fixée, à l'autre extrémité, au vélo, sous le guidon et au-dessus de la fourche. Cette laisse est extensible pour amortir les chocs mais ne peut dépasser 2.5 m. en extension.
- f) le chien porte obligatoirement un harnais.

- 9) Pour être classé en Bike-Jöring et en Scooter, le concurrent devra franchir la ligne avec trois éléments : lui-même, le chien et le vélo ou le scooter. Ces trois éléments devront effectuer la totalité du parcours et franchir la ligne d'arrivée ensemble.

NB. : Le changement du VTT ou de scooter entier ou du cadre seul, est autorisé entre la course du samedi et celle du dimanche. Lorsque le VTT ou le scooter est endommagé, les réparations sont autorisées. (voir article 24)

Chapitre 24 : L'arrivée

L'endroit doit être particulièrement soigné pour le rendre attractif et mémorable.

Cet endroit est bien souvent peuplé. En conséquence, il y a lieu de prévoir :

- i) des barrières métalliques sur au moins 20 à 50 m de chaque côté
- j) des banderoles publicitaires sur les barrières pour terminer l'aspect couloir et éviter que les chiens soient perturbés.
- k) le drapeau des nations présentes
- l) une banderole « arrivée » est obligatoire
- m) des abreuvoirs et des coquilles de baignade placés en retrait, afin que les chiens puissent s'hydrater et se rafraîchir en suffisance. L'organisation veillera à remplacer l'eau chaque fois que nécessaire
- n) un ravitaillement pour les athlètes
- o) un poste de secours à proximité
- p) une animation sonorisée
- q) un poste de chronométrage indépendant qui n'est pas ouvert au public
- r) au moins deux juges à l'arrivée, indépendants du chronométrage
- s) des personnes pour dégager la ligne d'arrivée et aider les athlètes à récupérer en s'occupant momentanément de leur chien. Remarques : Seule une personne à l'arrêt a la possibilité d'encourager de la voix le concurrent et/ou le chien. L'encouragement par une course parallèle à pied ou en VTT est strictement interdit.

Les Commissaires et Contrôleurs de course veilleront au respect de cette règle.

Chapitre 25 : Les pénalités

Les preuves d'irrégularités sont apportées par film, par photo ou par simple témoignage.

Le rapport des Contrôleurs de Course servira de base à la pénalité.

Toutes les pénalités sont cumulables. Elles vont de l'avertissement à la disqualification.

Pour rappel, seule la Commission Technique est compétente pour attribuer les pénalités.

1) Concernant le Canicross, le Bike-Jöring et le Scooter 1 chien :

- a) Contrôle vétérinaire : Chaque concurrent est tenu de présenter son chien, muni de son carnet vétérinaire attestant les vaccinations exigées. Le chien devra être identifiable au moyen d'une puce électronique ou d'un tatouage lisible. Les concurrents qui n'auront pas effectué le contrôle vétérinaire ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Durant la manifestation, un vétérinaires et le Président de la Commission Technique, ont le droit de mettre en place des contrôles vétérinaires. Si un concurrent refuse de se plier à ces contrôles : disqualification.

Voir aussi chapitre 18 (vétérinaire).

- b) Remarque concernant la catégorie Minimales - School boys/girls : Lors du contrôle vétérinaire, les enfants de la catégorie Minimale – School boys/girl devront évoluer avec leur chien devant la Commission Technique afin de démontrer qu'ils sont capables de le gérer. Si les examinateurs constatent des difficultés, il sera conseillé aux parents de trouver un autre chien. Si l'enfant n'a pas la possibilité de trouver un chien mieux adapté, il pourra prendre le départ avec le chien présenté mais au moins la famille sera avertie du danger. En d'autres termes, il est recommandé aux parents de choisir pour leur enfant, un chien adapté à ses performances possibles.

- c) Reconnaissance des parcours : voir chapitre 21

Règlement transgressé : disqualification

- d) Chien en liberté : Aucun chien ne sera en liberté sur les parcours même pendant les périodes autorisées pour la reconnaissance (avant, pendant et après les compétitions). En cas de constat officiel, le chien sera identifié et exclu des Championnats d'Europe. Il en est de même pour le concurrent inscrit avec celui-ci : disqualification.

e) Parcours : En cas de non-respect du parcours officiel (erreur de parcours, prise de raccourci, etc...) le concurrent sera disqualifié suite au rapport des commissaires : disqualification.

Toutefois, si le concurrent se trompe involontairement en allongeant son parcours, la Commission Technique peut décider ne pas le disqualifier.

Quitter le circuit suite à un cas de force majeure : la Commission Technique statuera.

- f) Départ anticipé : Lorsqu'un concurrent « vole » le départ, une pénalité de 30 (trente) secondes lui sera infligée.

- g) Départ manqué : Lorsque le concurrent n'est pas présent à l'heure de son départ, la sanction est laissée à l'appréciation de la Commission Technique.

Deux possibilités :

- soit il est éliminé : disqualification s'il est jugé que le retard perturbe d'autres concurrents ou retarde le départ de la catégorie suivante.

ou bien

- S'il s'agit d'un départ « individuel » : le concurrent partira le dernier de sa catégorie. Son temps réel est calculé mais il reçoit une pénalité de 1 minute.

- S'il s'agit d'un départ « groupés » : le chrono est lancé... et le concurrent perd le temps de son retard. En plus, il reçoit une pénalité de 1 minute.

- h) Matériel : S'il est constaté que durant la compétition, la laisse est trop longue ou qu'elle n'a pas d'amortisseur : pénalité de 1 (une) minute

Durant la manifestation, l'organisateur a le droit d'effectuer des contrôles du matériel. En cas de refus du concurrent de se plier à ces contrôles : disqualification.

- i) Violence envers le chien ou un concurrent : En cas de violence de la part d'un concurrent envers son chien ou un autre chien, ou encore envers un autre concurrent :

disqualification dès la 1ère infraction dûment constatée.

- j) Interdiction de tirer son chien : Il est strictement interdit de tirer son chien, de courir (canicross) ou de rouler (bike-jöring) devant lui. La limite maximale autorisée pour le coureur est la hauteur des épaules de l'animal. Si le chien se trouve à hauteur du concurrent, la laisse ne peut être tendue.

Il est **strictement interdit de tirer le chien**, sauf pour le remettre dans le sens de la course : changement de direction, dérobade, inattention due à l'environnement immédiat (chien de spectateur, passage de gué, gibier, ...).

Le concurrent ralentira si le chien ne tient plus l'allure et il adaptera sa vitesse à celle du chien.

En cas de forte descente, le chien peut être maintenu juste derrière le concurrent.

- première infraction : 1 (une) minute de pénalité.

- deuxième infraction : disqualification.

Sur un parcours technique ou de plusieurs kilomètres, on peut admettre qu'il se produise un dépassement involontaire du chien ou une hésitation du chien. Dans ce cas, la Commission Technique fera preuve de tolérance attendu que l'action est éphémère et involontaire.

- k) Dépassements : Durant la compétition, un concurrent peut demander le passage en exprimant son souhait de vive voix « PISTE ». Le concurrent sur le point de se faire dépasser, ne pourra s'y opposer. Il devra tenir son chien « court » pendant le dépassement. Laisser le passage en mettant le chien d'un côté du chemin et le concurrent de l'autre est aussi interdit.

Première constatation : 1 (une) minute de pénalité.

Deuxième constatation : disqualification.

Dans les 200 derniers mètres, on n'est plus obligé de faciliter le passage mais le concurrent ne pourra en aucun cas gêner le dépassement.

- l) Chien agressif : Le concurrent doit faire en sorte que son chien ne manifeste aucune agressivité envers un concurrent ou un autre chien. Selon la gravité et les circonstances, les pénalités sont laissées à l'appréciation de la Commission Technique : 1 (une) minute de pénalité ou la disqualification.

Le Président de la Commission Technique peut imposer le port d'une muselière à un chien agressif.

Si dans l'aire de départ, un chien manifeste de l'agressivité ou est perturbateur même par jeu, le Président de la Commission Technique peut lui intimer l'ordre de quitter la zone de départ : disqualification

- m) Il est interdit de fixer un objet bruyant ou une clochette au chien.

- n) En plus du relais, un même chien ne peut prendre que DEUX départs par jour : un circuit court plus un circuit long ou deux fois le circuit court mais jamais deux fois le circuit long (canicross + bike-jöring) : disqualification.

- o) Respect du chien : C'est la règle d'or à appliquer prioritairement. En plus de tous les articles qui précèdent, le concurrent est tenu d'accepter de perdre du temps si, pendant la compétition, le chien manifeste le désir de s'abreuver, de se rafraîchir ou de faire ses besoins

Première constatation : 1 (une) minute de pénalité.

Deuxième constatation : disqualification.

- p) Et bien entendu, il est interdit de faire absorber des produits dopants au chien, afin de favoriser ses performances.
- q) Lors de la compétition, les chiens doivent être équipés d'un harnais. La laisse doit y être accrochée - elle ne peut être accrochée au collier du chien.
- r) Les colliers étrangleurs, les « haltis » ainsi que les laisses à enrouleurs sont strictement interdits : Disqualification.

2) Concernant le Canicross :

a) L'organisateur doit mettre en place une chambre d'appel et un service de contrôle avec pour mission :

- t) l'identification du chien par lecture de la puce électronique ou du tatouage
- u) le contrôle du harnais (qui ne doit pas blesser le chien)
- v) la vérification de la longueur de la laisse (max 2.0 m en extension)
- w) le contrôle des souliers : pas de souliers à pointes
- x) s'assurer que le dossard et la puce électronique soient fixés solidement et visiblement sur la poitrine

S'il est constaté durant la compétition que le concurrent a chaussé des souliers à pointes : disqualification.

b) Chien à l'arrivée : Le Canicross est une discipline à 2 partenaires : l'athlète et le chien. Le concurrent prend le départ avec son chien. Il terminera la compétition qui dure deux jours avec le même chien. Si tel n'est pas le cas : disqualification.

3) Concernant le Bike-Jöring et le Scooter

a) L'organisateur doit mettre en place une chambre d'appel ou un service de contrôle ayant pour mission :

- L'identification du chien par la puce électronique ou le tatouage lisible
- Le contrôle du harnais (qui ne doit pas blesser le chien)
- Vérifier de la longueur de la laisse (2,5 m en extension)
- S'assurer que le dossard et la puce électronique soient fixés solidement et visiblement sur la poitrine.
- S'assurer que le vélo ou le scooter ne soit pas muni d'un garde-boue en métal
- Vérifier que la laisse soit attachée au cadre du vélo ou du scooter, sous le guidon et au-dessus de la fourche. La laisse doit être fixée à l'avant du VTT

ou du scooter, au moyen d'une installation adéquate (flèche ou arceau) qui ne devra pas dépasser la roue du cycle ou du scooter.

NB. : La laisse ne peut être attachée à l'humain,

- b) Chien à l'arrivée : Le Bike-Jöring comme le Scooter est une discipline composée de 3 (trois) éléments : l'athlète, le VTT ou le scooter et le chien.

Le concurrent prend le départ le samedi, avec un VTT ou le scooter et son chien. Pour être classé, il doit terminer la compétition le dimanche, avec son VTT ou son scooter et le même chien. Si tel n'est pas le cas, le concurrent sera disqualifié.

NB. : Entre la course du samedi et la course du dimanche, tous les éléments du vélo ou du scooter peuvent être remplacés.

Lorsque le VTT ou le scooter est endommagé, les réparations sont autorisées.

Le changement du VTT ou de scooter entier est autorisé.

(voir article 22)

- c) Si le maître est inactif et qu'il se laisse manifestement tirer par son chien : disqualification.

Toutefois, pour être certifiée, cette observation devra faire l'objet d'au moins deux remarques.

Chapitre 26 : Le relais (voir aussi chapitre 5 - relais)

Le règlement général « canicross » est d'application.

Le team Manager inscrit ses équipes de relais dans les délais et formes prescrits par l'organisateur. Les modifications restent possibles jusque 15 minutes avant le départ du premier relais à condition de le signaler à l'organisateur.

L'organisateur tiendra à la disposition des chefs d'équipe :

- d) des feuilles d'inscriptions pour les relais (3 personnes) ;
- e) un jeu de 3 dossards par équipe (par exemple Suisse 1a, Suisse 1b, Suisse 1c).

Le titre se dispute dans les catégories suivantes :

- a) Dames : 3 dames du même pays, à partir de la catégorie junior et plus âgées, ayant **participé au championnat d'Europe en cours, en canicross ou en bike-jöring**.

- b) Hommes : 3 hommes du même pays, à partir de la catégorie junior et plus âgés, ayant **participé au championnat d'Europe en cours, en canicross ou en bike-jöring.**
- c) **Les chiens qui participent au relais doivent également avoir participé au Championnat d'Europe en cours que ce soit en Canicross ou en Bike-Jöring.**
- d) Une nation peut inscrire plusieurs équipes de relais. Si c'est le cas, seule son équipe la mieux classée pourra être récompensée (médailles – podium). Autrement dit, un seul relais par nation sera récompensé et par conséquent, le podium sera toujours constitué par trois nations différentes. L'organisateur est invité à prévoir une « récompense » aux équipes qui seraient ainsi évincées du podium et privées de médaille.

(voir aussi chapitre Page)

- e) Les départs sont donnés du type « groupé ». Ainsi, la première équipe à franchir la ligne d'arrivée sera déclarée Championne d'Europe, sauf si celle-ci n'a pas respecté le règlement et qu'elle est sujette à protêt.
- f) L'organisateur a l'obligation de fournir un classement en bonne et due forme avec le temps de chaque équipe engagée.
- g) Les médailles sont attribuées aux équipes (non mixtes) classées aux trois premières places (voir chapitre 7 – pt.3 – page 9).

Equipes mixtes :

- a) Leurs résultats seront affichés avec la mention « hors classement ».
- b) Une équipe constituée de 2 hommes et de 1 femme prendra le départ avec le relais «hommes».
- c) Une équipe constituée de 2 femmes et de 1 homme prendra le départ avec le relais «femmes».

Chronologie :

- a) Le premier relayeur effectue le parcours. Il remet son chien à un assistant dans la zone prévue à cet effet et dûment signalée appelée « zone de relais ». Cette zone d'environ 30 mètres de longueur sera balisée visiblement par l'organisateur.
- b) L'athlète sans chien poursuit sa course afin d'aller de toucher de la main le 2ème relayeur qui attend avec son chien à l'intérieur de la zone de relais.
- c) Le 2ème relayeur effectue la même prestation ;
- d) Le dernier relayeur termine son parcours en franchissant la ligne d'arrivée avec son chien.

Chapitre 27 : Cérémonies protocolaires

- 1) Ces cérémonies sont indéniablement un moment fort des Championnats. Elles doivent par conséquent, revêtir un aspect solennel : présence des autorités locales, d'anciens champions, du Président de l'organisation et du bureau de l' ECF (Président, Secrétaire, Trésorier, Président de la Commission Technique). Quelques brefs discours seront prononcés par différents intervenants présentés sur le podium.
 - 2) L'organisation veillera à une mise en scène solennelle : décor musical, drapeaux réunis sur scène, etc...
 - 3) **En cas de mauvais temps, il faudra prévoir le repli dans une salle suffisamment grande.**
 - 4) Seul le drapeau national officiel d'un pays est admis. Un drapeau de région ou de club n'est pas toléré sur les podiums lors des cérémonies officielles ni pendant le défilé des athlètes. Sanction : disqualification du concurrent.
- 5) Cérémonie d'ouverture :
- a) Cette cérémonie se tient le vendredi en fin d'après-midi ou en début de soirée. Elle devrait être agrémentée par un folklore local et/ou une touche touristique.
 - b) Le cortège s'ouvre par le drapeau ECF porté par un membre du pays organisateur suivi des autorités. Suivent les athlètes qui défilent par nation dans l'ordre alphabétique, derrière leur drapeau national respectif, précédé d'un panneau mentionnant le nom de leur pays. Le pays organisateur termine le défilé. Tous les drapeaux sont finalement réunis sur le podium.
 - c) Le Maire ou une autre Autorité locale ainsi que le Président ECF prononcent un court discours : mot de bien venue – vœux de succès – remerciements – etc...
 - d) Le Président d'organisation présente son équipe.
 - e) La personne désignée ouvre officiellement l'événement dans la langue du pays, en français et en anglais (qui sont les deux langues officielles de l' ECF) : « Je déclare ouvert le Championnat d'Europe de Canicross et Bike-Jöring (+ millésime et lieu) ».
 - f) Audition de l'hymne européen.
 - g) Cette cérémonie devrait s'achever avec un pot d'accueil (verre de l'amitié).
 - h) Cérémonie de clôture
 - i) Le pays organisateur veillera à ce que la cérémonie protocolaire des podiums et de clôture qui font partie intégrante des Championnats, se déroulent immédiatement après la publication des derniers résultats portant la mention « officiel ».
 - j) Proclamation des résultats par catégorie avec distribution des trois médailles (or, argent et bronze) – le drapeau national des trois lauréats est hissé – l'hymne national du champion est joué .

- k) Les athlètes récompensés devront être présents, sauf cas de force majeure (hôpital, ..., ...).

En cas d'absence non justifiée : les prix ne sont pas remis – la médaille et le diplôme sont conservés.

- l) Au terme des podiums, tous les champions d'Europe (24 catégories) sont réunis sur le podium et on joue l'hymne européen.
- m) L'événement est officiellement clôturé par un autorité présente – petits discours...
- n) Le Président d'organisation remet le drapeau ECF au Président, lequel le transmet à la nation qui organisera le millésime suivant.

Chapitre 28 : Prix souvenirs

- a) Indépendamment de l'aspect compétition et sportif de la manifestation, il y a le côté touristique et psychologique d'un tel événement. Il est souhaitable que le pays organisateur profite d'une telle occasion pour remettre à chaque participant un prix souvenir.
- b) L'organisateur offre un T.Shirt ou pièce similaire à chaque concurrent. Le coût de ce cadeau est compris dans le montant de la première inscription. Ce cadeau est présenté aux nations (tout comme les médailles aux lauréats) lors de l'AG de printemps qui précède l'événement
- c) Le vendredi soir ou le samedi soir, l'organisateur offre un repas de fête à chaque concurrent. Le coût de ce repas est compris dans le montant de la première inscription.

Chapitre 29 : Finances

- 1) L' ECF peut prendre des frais à sa charge mais ces dépenses ECF doivent être au service de TOUTES les nations, pas au bénéfice d'une seule.
- 2) Le pays organisateur fera des propositions en ce qui concerne :
 - a) Les frais d'inscription aux épreuves du Championnats d'Europe (voir article 3).
 - b) Les frais de repas. Le prix de l'inscription inclut un repas **de fête** pour le concurrent.
 - c) Le cadeau offert aux participants. Le prix de l'inscription inclut un cadeau pour le concurrent.

La décision se prend lors de l'AG de printemps qui précède l'événement.

- d) Plus tard, les frais de logement avec mention de l'offre.
- e) Les prestations séparées
- f) Une offre globale (forfait complet ou partiel).

- 3) Les frais de restauration lors des deux AG (printemps et automne) sont à charge du pays organisateur.
- 4) Le pays organisateur est tenu de fournir des boissons et un lunch de midi aux personnes qui restent sur le terrain.
- 5) L' euro (€) est la monnaie officielle de l'ECF

Chapitre 30 : Procédure d'Inscription au Championnat d'Europe

Chaque nation enregistre les athlètes qui souhaitent participer au Championnat d'Europe, selon ses propres critères d'admission (sélection et/ou invitation).

Ces inscriptions sont transmises à l' ECF via un document officiel appelé "Entry Form".

A cet effet, aux environs du 1^{er}. août, chaque nation reçoit le document officiel "entry form" mis à jour et mentionnant notamment les coordonnées bancaires pour le paiement du montant dû pour les inscriptions.

Le moyen de paiement est du ressort du pays organisateur.

Pour rappel :

- 1) Aucun athlète ne peut s'inscrire individuellement, il doit passer par son secrétariat national.
 - 2) Chaque athlète doit concourir pour le pays dont il porte la nationalité, même s'il réside dans un autre et qu'il y est affilié (assurance).
 - 3) Le document "entry form", doit être expédié exclusivement au secrétariat ECF (pas au pays organisateur).
 - 4) Les athlètes d'une nation qui ne serait pas en ordre d'affiliation avec l'ECF (non paiement de la cotisation annuelle) ne pourront pas participer au Championnat d'Europe.
 - 5) Un pays non affilié à l' ECF, peut participer au Championnat d'Europe en bénéficiant du statut de "pays invité". Cela n'est possible que pour une première année. Cette nation est aussi invitée à l'AG mais n'y a pas le droit de vote. Son admission en tant que « pays membre » sera mise à l'ordre du jour de l'AG suivante (printemps) à condition que cette nation présente sa candidature d'admission.
- 6) **Délais**
- a) Le document "entry form" doit parvenir aux nations aux environs du **1^{er}. août** et doit arriver au secrétariat ECF durant les **8 premiers jours de septembre** : date précise fixée lors de l'AG de printemps (ex. : le 03 septembre à minuit). Passé le délais, plus aucunes inscriptions ne seront enregistrées.
 - b) Les paiements doivent arriver sur le compte du pays organisateur durant les **20 premiers jours de septembre** : date fixée par l'organisateur et annoncée lors de l'AG de printemps qui précède (ex. : le 16 septembre à minuit).
 - c) La liste des participants mentionnant leur n° de dossard par catégorie, préalablement tirés au sort par l'ECF via un système informatique (=> liste des départs), sera publiée sur le site ECF **avant le 30 septembre** à minuit. Par conséquent, un athlète ne pourra

choisir sa discipline en fonction de la concurrence, attendu qu'il n'est pas au courant des inscriptions.

Cette liste des départs sera évidemment transmise à l'organisateur dès que possible après la date limite des inscriptions.

Remarques :

1) Le chien doit évidemment être identifiable et en ordre de vaccination (voir chapitre 18). Un concurrent pourra encore changer de chien, au plus tard au moment du contrôle vétérinaire (le vendredi).

2) Chaque concurrent doit se munir de sa carte d'identité ou de son passeport car sa nationalité, son sexe et sa date de naissance seront contrôlés.

3) Suite à un désistement même justifié, tout remboursement (inscriptions, repas, etc...) est exclu (voir chapitre 3 – page 2).

Chapitre 31 : Erreur ou problème général

En cas d'erreur ou de problème général, seule la décision de la Commission Technique est valable et sera sans appel. Cela n'exclut pas une bonne entente et une collaboration efficace avec l'équipe d'organisation.

Chapitre 32 : Procédure disciplinaire imposée par une fédération affiliée à l' ECF à un de ses membres

- a) Lorsqu'une nation prend une sanction disciplinaire contre un de ses membres, elle doit en informer toutes les nations de l'ECF.
- b) Un membre exclu de sa fédération nationale ne peut s'inscrire au Championnat d'Europe via une autre fédération.
- c) Un membre exclu de sa fédération nationale et des compétitions ECF a un droit d'appel devant la commission de discipline ECF. Celui-ci, s'il veut être entendu, se déplacera à ses frais. Une commission disciplinaire sera constituée pour juger de l'appel. La nation qui a appliqué la sanction ne peut en faire partie.

Chapitre 33 : Proposition d'horaire général type

Jeudi

10h.00 : Ouverture du stake-out

12h.00 : Ouverture du circuit pour la reconnaissance

15h.00 : Assemblée Générale d'automne (celle-ci se déroule le jeudi afin de disposer de plus de temps pour les débats et pour la gestion de l'événement)

Vendredi

09h.00 à 12h.00 : Retrait des dossards par le Team Leader
10h.00 à 12h.00 : Contrôle vétérinaire et Contrôle concurrents (identité + année naissance)
13h.30 à 16h.00 : Retrait des dossards par le Team Leader
13h.30 à 17h.00 : Contrôle vétérinaire et Contrôle concurrents (identité + année naissance)
14h.00 : Réunion Comité Technique
16h.00 : Réunion Team Managers
18h.00 : Cérémonie d'ouverture + apéritif + repas de fête (ce repas peut aussi être programmé le samedi soir) **ou** restaurant.

Samedi

06h.30 à 07h.30 : Contrôle vétérinaire et Contrôle concurrents (identité + année naissance)
(seulement pour les concurrents arrivés durant la nuit)
07h.00 : Fermeture du circuit = circuit interdit à tous – plus aucun chien sur le circuit
08h.00 : Premier départ Bike-Jöring suivi du Scooter (toutes les minutes)
10h.00 : Ouverture du bar
11h.00 : Premier départ Canicross – circuit “court” (toutes les 30 secondes)
12h.00 => 15h.00 : Restaurant
16h.00 : Ouverture du circuit pour la reconnaissance
16h.00 : Réunion Commission Technique + équipe contrôleurs
17h.15 : Réunion Team managers
18h.00 : Repas de fête s'il n'a pas été programmé le vendredi soir **ou** restaurant

Dimanche

07h.00 : Fermeture du circuit = circuit interdit à tous – plus aucun chien sur le circuit
07h.00 => 8h.30 : Petit-déjeuner
08h.00 : Premier départ Bike-Jöring suivi du Scooter.
10h.00 : Ouverture du bar
11h.00 : Premier départ Canicross – circuit “long” – départs groupés
12h.00 à 15h.45 : Restaurant
14h.30 : Réunion Commission Technique + équipe contrôleurs
14h.45 : Relais dames
15h.15 : Relais hommes
15h.45 : Réunion Commission Technique + équipe contrôleurs
16h.00 : Cérémonie des Podiums et Clôture du Championnat d'Europe 2013
19h.00 => 20h.30 : Restaurant

Chapitre 34 : Nationalité

- a) Chaque concurrent est obligé de concourir pour le pays de sa nationalité.
- b) Si un concurrent habite ou est affilié dans un pays étranger, il doit s'inscrire via le document « Entry Form » de son pays. Il lui est recommandé de contacter le secrétariat de son pays bien avant la date de clôture des inscriptions.

- c) En cas de double nationalité, le concurrent DOIT choisir la nation pour laquelle il concourra et ce, une seule fois pour toute sa carrière.

Chapitre 35 : Philosophie

- a) Le Championnat d'Europe est **un lieu de rencontre entre les athlètes de l'élite et le simple amateur** habitué. Tous les athlètes sont acceptés pour autant qu'ils soient inscrits par leur secrétariat national via le document officiel « Entry Form ».
- b) L'événement doit se dérouler dans une ambiance chaleureuse, sympathique et conviviale.
- c) Les courses doivent se dérouler dans un bon esprit de compétition où le **fair-play** prime.
- d) Aucun pedigree de race n'est obligatoire. Sans notre compagnon à quatre pattes, nous ne pourrions nous adonner à ce sport qui nous procure tant de plaisir. Par conséquent, notre chien doit être remercié et **le respect du chien sera notre « Règle d'OR ». Une grande complicité doit régner entre l'humain et son chien.**
- e) Le Canicross et le Bike-Jöring ne peuvent être associés à de la traction canine car les efforts sont partagés entre l'humain et le chien. (voir article 24 pénalités bike)
- f) Le nombre total des inscrits, toutes catégories confondues mais hors relais, ne peut dépasser 600.
- g) Si un jour, l'ECF était victime de son succès et confronté à un nombre d'inscrits ingérable, il faudra appliquer, en concertation avec l'organisateur, la règle suivante :
- Chaque pays a droit à un minimum de 10 inscriptions augmenté d'un certain pourcentage de ses licenciés. Ce pourcentage sera décidé lors de l'AG de printemps qui précède.
 - On peut également envisager des départs dès le vendredi... (décision à l'AG de printemps qui précède.
- h) Chaque personne sur le site veillera à **ramasser les excréments** de son chien (et pourquoi pas ceux d'un autre chien si le maître a été distrait ou négligent). Il respectera les lieux naturels et les locaux. En cas de manquement et de récidive, la Commission Technique pourra appliquer une sanction laissée à son appréciation.
- i) Ni l'organisateur, ni l'ECF ne peuvent être tenus responsables d'une décision de la Commission Technique qui serait perçue comme « injuste » ou « non justifiée ou « infondée » ou « erronée » ou « exagérée », par un concurrent pénalisé et/ou par son Team Manager.

Chapitre 36 : Synthèse des pénalités

- 1) **Toutes les pénalités sont cumulables**
Elles sont attribuées à partir **de l'avertissement jusque la disqualification.**

- A. **Chien**

- 2) Interdiction de tirer le chien :
1 minute à la première infraction
Disqualification à la deuxième infraction.

- 3) Interdiction de courir ou de rouler devant le chien :
Avertissement à la première observation.
1 minute par observation supplémentaire à partir de la deuxième.

- 4) Empêcher le chien de se désaltérer – de faire ses besoins :
1 minute à la première observation.
Disqualification à la deuxième infraction.

- 5) Détacher son chien : **1 minute.**

- 6) Arriver sans chien : **Disqualification**

- 7) Violence envers le chien ou un concurrent : **Disqualification** (dès la première infraction constatée).

- 8) Chien effectuant un nombre abusif de courses (hors relais) : (2 fois le long – 3 fois le court) : **Disqualification** du ou des concurrent(s) concerné(s).

- 9) Chien perturbateur (même par jeu) : Laisse à l'appréciation de la Commission Technique. Sur son ordre, le concurrent doit quitter la piste ou la zone de départ.
En cas de refus d'obtempérer : **Disqualification**

- 10) Chien agressif : Avertissement ou **1 minute** ou **Disqualification** selon l'appréciation de la Commission Technique

- 11) Changer de chien pour le deuxième jour ou pendant la course : **Disqualification**

- 12) Chien en liberté sur le parcours : **Disqualification du concurrent et du chien** avec lequel il est inscrit (voir page 20).

B. Concurrent

13) Non respect du parcours : **Disqualification.**

Nb. : En cas de force majeure, la Commission Technique statuera.

14) Refus de se laisser dépasser (ou laisser le passage en mettant le chien d'un côté du parcours et le concurrent de l'autre) :

1 minute à la première infraction.

Disqualification à la deuxième infraction.

15) Effectuer une reconnaissance du circuit avec chien : interdit

- pendant les compétitions

- 1 heure avant le premier départ

- 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Règlement transgressé : **Disqualification du concurrent et du chien** avec lequel il est inscrit (voir page 20).

16) Départ anticipé : **30 secondes**

17) Départ manqué : Laisser à l'appréciation de la Commission Technique :

Disqualification ou 1 Minute (voir chapitre 24 – pt. n°1- h – page 20)

18) Refus de contrôle :

a) vétérinaire : **Disqualification**

b) de matériel : **Disqualification**

c) anti-dopage : **Disqualification**

d) d'identité : **Disqualification**

19) Humain inactif (bike-jöring et scooter) : (le concurrent se laisse manifestement tirer par le chien) :

1 minute

Nb. : pour être certifiée, cette observation devra faire l'objet de plusieurs remarques (au moins 2)

20) Bike-Jöring et Scooter : L'humain + le vélo ou le scooter (même porté) + le chien doivent terminer la course en même temps :

Si tel n'est pas le cas : **Disqualification**

21) Tricher sur son âge ou sur l'âge du chien : **Disqualification**

- 22) Catégorie Minimales – School Boys/Girls : L'adulte qui accompagne
a) court devant l'enfant : **1 minute** à la première infraction.
Disqualification à la deuxième infraction.
b) stimule l'enfant ou le chien pour améliorer leurs performances : **Disqualification**
- 23) Avoir été contrôlé « positif » suite à un contrôle anti-dopage : **Disqualification**
NB. : La liste des produits interdits est celle du Comité Olympique International.
Remarque : Eventuelle exclusion à vie ou pour une période déterminée

C. Matériel

- 24) Absence de dossard : Pas de départ = **Disqualification**
- 25) Laisse trop longue – absence d'amortisseur – absence de harnais au chien (si constaté pendant l'épreuve) : **1 minute**
- 26) Le chien porte une « halti » ou un collier étrangleur : **Disqualification**
- 27) Canicross : Chaussures à pointes métalliques (spikes) :
Interdiction de prendre le départ = Disqualification (sécurité du chien oblige).
- 28) Bike-Jöring et Scooter : a) Absence de casque – garde-boue métallique au vélo :
Interdiction de départ = Disqualification (sécurité oblige).
b) Absence de gants: **1 minute**.

D. Divers

- 29) Modifier l'équipe de relais hors délais : **Disqualification** (voir chapitre 25)
- 30) Arborer un drapeau autre que son drapeau national (cérémonies protocolaires – zones de départ et d'arrivée – lors du défilé) : **Disqualification du concurrent** (voir chapitre 26)
- 31) Formalités pour dépôt d'une réclamation (protêt) sous peine de non recevabilité :
a) Délais : 30 minutes après l'affichage du résultat de la course concernée
b) Document écrit et remis par le Team Leader au Président de la Commission Technique, accompagné d'un montant de 25 € (indexé)
- Si la plainte est déboutée : les 25 € sont versés à la Trésorerie de l'ECF
- Si le concurrent a gain de cause : les 25 € lui sont restitués

- 32) Opposition à une décision de la Commission Technique ou contestation d'une pénalité : idem point n° 28 mais la décision de la Commission Technique sera alors sans appel.
- 33) Absence à la cérémonie des podiums : les prix ne sont pas remis (sauf cas de force majeure).
- 34) La Commission Technique peut donner des avertissements selon d'autres critères mais aussi moduler les pénalités réglementairement prescrites.**
- 35) La Commission Technique est souveraine. Ses décisions sont sans appel.**

Ni l'organisateur, ni l'ECF ne peuvent être tenus responsables d'une décision de la Commission Technique qui serait perçue comme « injuste » ou « injustifiée » ou « infondée » ou « erronée » ou « exagérée », par un concurrent pénalisé et/ou par son Team Manager.

Chapitre 37 : SPECIAL SCOOTER 1 CHIEN

Article 1 : Généralités

- a) Le montant d'une inscription au scooter est identique à celui des autres disciplines
- b) Un concurrent ne peut s'inscrire dans les 3 disciplines : seules deux disciplines différentes sont admises.
- c) Pour rappel : le même chien ne peut effectuer deux fois le circuit long la même journée. Par conséquent, si un concurrent s'inscrit en scooter et dans une autre discipline, il devra participer avec deux chiens différents.
- d) Le concurrent et son chien doivent partager leurs efforts. Un concurrent jugé inactif par la Commission Technique, sera directement disqualifié.

Article 2 : Catégories

Trois catégories hommes et trois catégories dames sont organisées :

- Juniors (de 15 à 18 ans inclus) nées 2000-1999-1998 et 1997
- Seniors (de 19 à 39 ans inclus) nées de 1996 à 1976 inclus
- Vétérans (40 ans et plus) nées de 1975 et avant

Article 3 : Circuit

- a) La distance ne pourra excéder 7 km avec un minimum 5 km.
- b) La distance est la même pour toutes les catégories.
- c) Le circuit scooter est le même que celui du bike-jöring. Le circuit doit être praticable pour un scooter. Il sera contrôlé et agréé pendant l'AG de printemps.

- d) C'est le même circuit pour le samedi et le dimanche. Toutefois le deuxième jours, le circuit peut être adapté par la Commission Technique.

Article 4 : Départs

- a) Le samedi, les départs sont donnés de minute en minute par catégorie et dans l'ordre des dossards.
- (1) Le dimanche, les départs sont donnés par catégorie mais dans l'ordre des temps réalisés le samedi, le meilleur partant en premier. Les départs peuvent alors être donnés toutes les 30 secondes, selon le choix de l'organisateur et l'assentiment de la Commission Technique
- b) Le concurrent peut être assisté au moment du départ par une tierce personne. Celle-ci tiendra le chien ou le vélo.

Article 5 : Dossards

- a) Les dossards sont tirés au sort.
- b) Les dossards sont à fixer solidement sur la poitrine du concurrent. Une plaquette reprenant le même numéro est fixée à l'avant du scooter.

Article 6 : Age de chien

Minimum 18 mois sans dérogation

Article 7 : Équipement

- a) Le concurrent portera obligatoirement un casque et des gants. Des lunettes sont recommandées
- b) Une laisse sera fixée au harnais du chien. L'autre extrémité sera attachée au scooter, sous le guidon et au-dessus de la fourche.
- c) Cette laisse est extensible pour amortir les chocs mais ne peut dépasser 2,5 m en extension
- d) Le chien porte obligatoirement un harnais
- e) Pour être classé en scooter, le concurrent devra franchir la ligne avec 3 éléments : lui même, le chien et le scooter. Ces trois éléments devront effectuer la totalité du parcours et franchir tous trois la ligne d'arrivée.
- f) On peut changer de scooter pour prendre le départ le deuxième jour.
- g) Le concurrent peut utiliser une tringle ou une tige avec anneau pour y faire passer la laisse.
- h) Le port des souliers à pointes (spikes) est interdit.
- i) Le garde-boue en métal est interdit.

Chapitre 38 : Traduction

The original version of this document is established in French. In case of differences between the original version and any translation, the French text is the only decisive.

La version originale de ce document est établie en français. En cas de contestation entre la version originale et toute traduction, c'est la version en français qui doit être prise en considération.